

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le mardi 15 février 2022 à 18h30, en visioconférence sur la plateforme Zoom (COVID 19) à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le pro maire Gilbert Doucet.**

Sont présents (e): Monsieur le pro-maire; Gilbert Doucet

Messieurs les conseillers : Michel Allard  
Gaétan Boudreault  
Marc Fortin

Mesdames les conseillères : Tania Côté  
Suzie Gervais

Est absent Monsieur le maire Claude Delisle

Également présente : Madame Marie-Bénédicte Tremblay, directrice générale

**Ouverture de la séance**

Monsieur le pro-maire Gilbert Doucet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis**

Madame la directrice générale, Marie-Bénédicte Tremblay, fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

**22-02-22**

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Signification de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour;
- 4) Avis de motion pour l'adoption du règlement 397-22 taxation 2022;
- 5) Dépôt du projet de règlement 397-22 de taxation 2022;
- 6) Avis de motion pour l'adoption du règlement 398-22 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- 7) Dépôt du projet de règlement 398-22, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- 8) Clôture de la séance.

Il est proposé par madame Tania Côté et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

**23-02-22**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement 397-22 ayant pour objet de décréter les taux de taxes foncière générale et de services et le coût de la licence d'enregistrement des chiens portés au rôle d'évaluation pour l'année 2022.**

Madame Suzie Gervais. conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 397-22 décrétant les taux de taxes foncière générale et de services et le coût de la licence d'enregistrement des chien portés au rôle d'évaluation pour l'année 2022.
- dépose le projet du règlement numéro 397-22 intitulé règlement décrétant les taux de taxes foncière générale et de services et le coût de la licence d'enregistrement des chien portés au rôle d'évaluation pour l'année 2022.

24-02-22

**Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Madame Suzie Gervais, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 398-22 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant toute réglementation similaire antérieur.
- dépose le projet du règlement numéro 398-22 intitulé règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant toute réglementation similaire antérieur.

**Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michel Allard, le pro-maire monsieur Gilbert Doucet déclare la clôture de la séance à 18 h54.

---

Gilbert Doucet  
Pro-maire

---

Marie-Bénédicte Tremblay  
Directrice générale